

VÉGÉTALISATION DANS LES VILLAGES DES ALPILLES



MÉTHODOLOGIE, ASTUCES ET ALERTES

MAI 2026

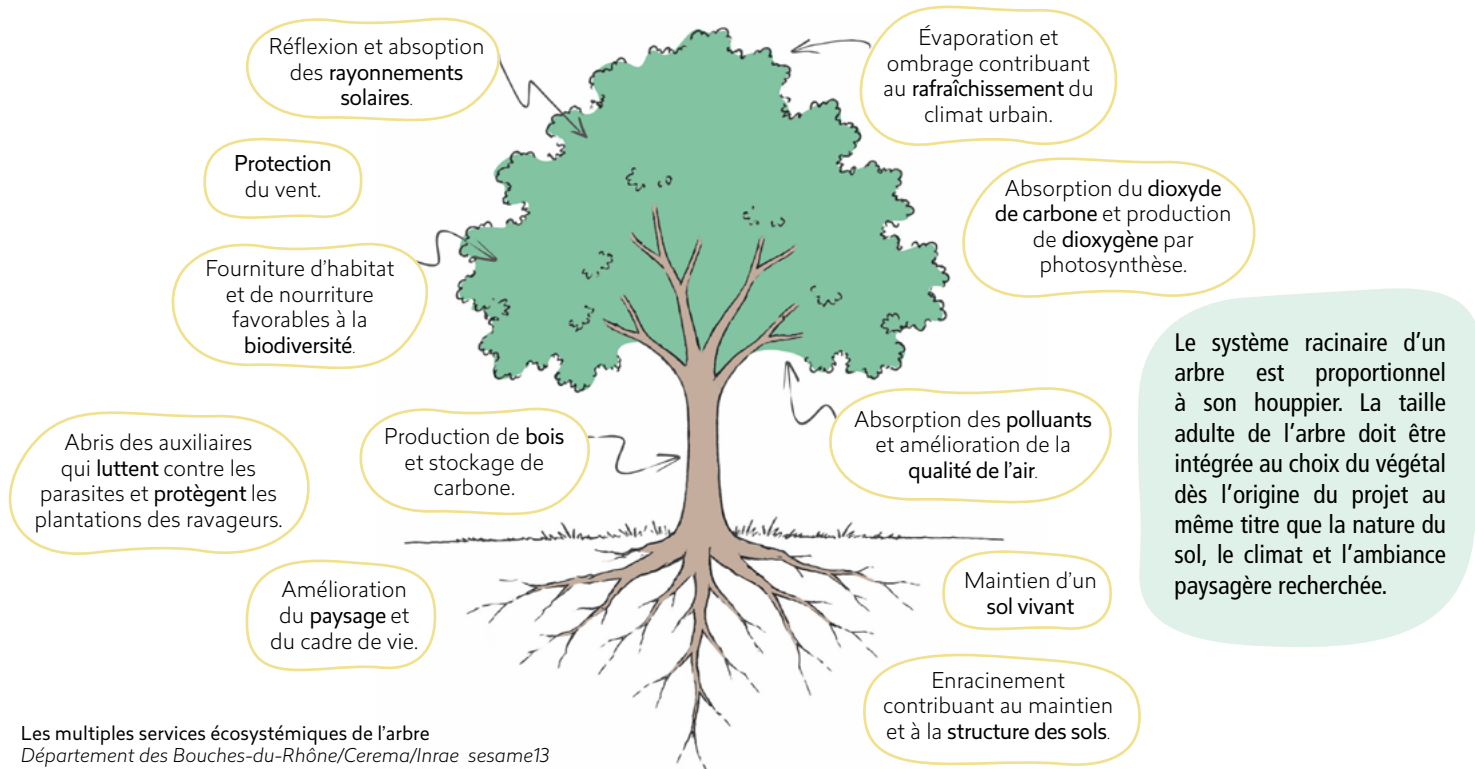
- 1 PLACES ET PLACETTES
- 2 OMBRAGE ET STATIONNEMENT
- 3 TRAVERSES ET RUES
- 4 COURS D'ÉCOLES
- 5 ENTRÉES DE VILLE ET ALIGNEMENTS
- 6 ZONES D'ACTIVITÉS
- 7 CIMETIÈRES
- 8 JARDINS PRIVATIFS

Une démarche basée sur la réalité et l'identité des Alpilles

L'idée de proposer des palettes végétales adaptées aux espaces villageois des Alpilles remonte à 2022. Cela répond à la problématique de développement du chancre coloré du platane, aux effets du changement climatique et au besoin de poursuivre

et renouveler les plantations en espaces publics et privés. Cette réflexion s'appuie sur le paysage local, les usages et la biodiversité ordinaire. Chaque fiche s'est appuyée sur un exemple concerté de site à végétaliser dans une commune des Alpilles.

L'arbre, notre allié aux services multiples



Vers des essences durablement adaptées au territoire des Alpilles...

- Choisir des essences robustes d'origine méditerranéenne adaptées au site et aux usages.
- Associer essences arbustives et arborées, caduques et persistantes, pour la biodiversité et la résilience climatique et phytosanitaire. En alignement, diversifier s'avère maintenant nécessaire à l'échelle du grand paysage, tout en restant dans une logique de séquence unitaire homogène.
- Écarter les plantes invasives ou à forte dynamique de développement qui menacent la biodiversité locale (cf p.3).
- Préférer les plantes indigènes aux espèces et cultivars horticoles lorsque le choix existe.
- Ne pas introduire d'espèces qui présentent un risque connu d'hybridation génétique avec des espèces locales (*Quercus ithaburiensis*, *Quercus canariensis*, *Quercus frainetto*, *Ulmus pumila*, *Fraxinus ornus* écartés après échange avec le CNB de Porquerolles mais *Celtis occidentalis* et *Celtis chinensis* conservés à ce stade).
- Écarter les végétaux de terre de bruyère ou d'ambiance littorale, inadaptés dans les Alpilles. Les végétaux particulièrement piquants, toxiques et urticants sont éliminés des espaces publics et notamment des cours d'école.
- Les végétaux allergisants ne sont pas favorisés, hors essences spontanées et identitaires des Alpilles comme le pin d'Alep ou le cyprès de Provence.
- Enfin, pour éviter l'appauvrissement des palettes végétales sans que ce soit dommageable pour la biodiversité et la qualité des aménagements paysagers, des essences horticoles testées favorablement en milieu méditerranéen sont proposées.

Le chancre coloré du platane : l'ennemi à combattre

Respecter les protocoles sanitaires concernant le chancre coloré du platane. Dans les Alpilles, la stratégie d'enrayement doit être appliquée : les arbres infectés doivent être abattus et éventuellement dans un rayon de 35 mètres. Seule les variétés résistantes au chancre coloré telles que le 'Platanor' peuvent être plantées sur l'ensemble des communes, et sur les anciennes zones infestées à condition de prévoir des fosses de plantation suffisamment grandes et de remplacer la terre infectée dans celles-ci, et de dessoucher.

Si une zone infectée n'a plus eu de contaminations pendant 10 ans, elle sera considérée comme saine (aucune restriction). Obligations, informations et conseils à retrouver ici (plantes et cité) et DRAAF PACA-SRAL- Annexe 1 du règlement de la commission européenne du 21-09-2022- Arrêté ministériel du 31-01-2025.

Les essences invasives à proscrire

Les végétaux invasifs, dont les essences exotiques introduites, prolifèrent et portent atteinte aux écosystèmes locaux. Ils ont été écartés de toutes les fiches. La liste complète et actualisée est disponible sur [INV MED](#). La sélection ci-dessous illustre les plantes indésirables pourtant souvent encore rencontrées qu'il faudrait supprimer des aménagements.



Ailanthé
Faux vernis du Japon
Ailanthus altissima



Érable negundo
Acer negundo



Robinier faux-acacia
Robinia pseudoacacia



Olivier de Bohême
Elaeagnus angustifolia



Mimosa
Acacia dealbata



Murier à papier
Broussonetia papyrifera



Agave américaine
Agave americana



Figuier de Barbarie
Opuntia ficus-indica



Griffe de sorcière
Carpobrotus edulis et acinaciformis



Aloès
Aloes X hybride



Yucca
Yucca gloriosa



Erigéron, Vergerette
Erigeron karvinskianus



Sauge de Jérusalem
Phlomis fruticosa



Troène
Ligustrum japonicum et ligustrum lucidum



Fusain du Japon
Euonymus japonicus



Buddleia du père David
Buddleja davidii



Pourpier de mer
Atriplex halimus



Pittosporum du Japon
Pittosporum tobira



Herbe de la pampa
Cortaderia selloana



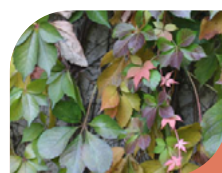
Bambou
Bambusa spp. Phyllostachys spp



Bignone Trompette de Jéricho
Campsis radicans



Chèvrefeuille du Japon
Lonicera japonica



Vigne vierge
Parthenocissus quinquefolia



Renouée du Turkestan
Fallopia baldschuanica

Les végétaux déconseillés

Les plantes horticoles banalisantes, pauvres pour la biodiversité, sans lien avec les ambiances des Alpilles, à connotation littorale ou à forte dynamique nécessitant des tailles et beaucoup de déchets verts, ont été écartées.



Murier platane
Morus kagayamae



Tamaris
Tamarix tetrandra et galica



Photinia
Photinia Fraseri 'Red Robin'



Laurier-amande Laurier-cerise
Prunus Laurocerasus



Chalef
Elaeagnus ebbingei



Pyracanthas
Pyracantha spp



Thuja
Thuja plicata Atrovirens



Cyprés de l'Arizona
Cupressus arizonica



Cyprés de Leyland
Cupressus x leylandii



Millepertuis arbustif
Hypericum hidcote



Polygale à feuille de myrte
Polygala myrtifolia



Mahonia faux houx
Mahonia aquifolium

Les astuces pour bien planter et entretenir facilement !

Cultiver c'est prendre soin du sol et du végétal

PLANTER EN FIN D'AUTOMNE EN PLEINE TERRE

Bien préparer le sol pour favoriser un substrat vivant qui facilitera la reprise et le bon développement du végétal.

Choisir les végétaux jeunes, adaptés au climat, au sol, au lieu et aux objectifs d'aménagement paysager.

COMPOSER AVEC LA VÉGÉTATION EXISTANTE

Avant tout projet d'aménagement veiller à respecter la végétation en place, notamment les arbres, avec une mise en défens de leurs abords afin de ne pas blesser tronc, houppier et système racinaire.

ASSURER LES TRAVAUX DE PARACHÈVEMENT

Les plantations sont à entretenir durant 3 à 5 ans pour veiller à leur bonne implantation.

L'arrosage estival matinal doit être espacé avec un volume abondant (75 l pour un arbre, 35 l pour un arbuste) pour mouiller le sol en profondeur et favoriser le développement racinaire.

Les tailles sont à éviter. Si un amendement ou un traitement phytosanitaire s'avère nécessaire, des produits d'agriculture biologique sont à privilégier.

La jeunesse des plants prépare l'avenir

Tailler c'est former sans mutiler

Des sols vivants : habitat indispensable aux plantes

GESTION DIFFÉRENCIÉE

Moduler le niveau d'entretien en fonction des lieux et des usages.

Le port libre des plantes, sans taille, est à favoriser. Les tailles de grosses branches et les étêtages qui mutilent les arbres sont à proscrire. La suppression de bois mort ou le rééquilibrage de houppier sera effectué avec du matériel rigoureusement désinfecté et du cicatrisant arboricole.

Arrosage, apport d'engrais et traitement phytosanitaire conforme à la phase de parachèvement.

Choix d'essence adaptée au lieu (pédoclimat, taille adulte ...).
Approvisionnement auprès de pépiniéristes locaux, si possible labellisés Végétal local.

Végétal équilibré, bien formé en pépinière. Bois et bourgeons indemnes de blessures ou de trace de maladie.

Tuteurage en bois écorcé fiché dans le sol en dehors de la motte, relié par lien souple au tronc pour ne pas le blesser.

Planter sous le niveau du terrain naturel en formant une cunette ou noue de récupération des eaux de ruissellement pour l'arrosage.

Paillage avec des copeaux de bois broyés, pour limiter arrosage et indésirables.

Fosse de plantation de grand volume (idéalement 6 m³). Amendement organo-minéral privilégié (compost, fumier, engrais compatible avec l'agriculture biologique) pour faciliter la reprise et le bon développement du végétal.

Veiller à ce que la motte racinaire soit volumineuse, non abîmée, non desséchée, avec un chevelu racinaire étendu.

Pour aller plus loin

PNR Alpilles : [Guide sur les haies](#) et [l'éclairage](#)

CAUE 13 : [Nature en ville](#) et [Favoriser la biodiversité](#)

CAUE 77 : [Arbre : planter et entretenir](#)

ADEME : [Jardiner au naturel](#) et [Pailler le jardin](#)

Plante et cité : [Kit Chancre coloré du platane](#)

Conseil départemental 13 : [SESAME](#) et [Retenir l'eau sur sa parcelle](#)

Nantes métropole : [Aménager avec les arbres existants](#)

Ville de Montpellier : [Guide pratique bons de végétalisation](#)

ARBE : [Plantons local](#)

Retrouvez l'ensemble des fiches : <https://www.parc-alpilles.fr/vegetalisation-des-villages-et-villes/>